

Conjoncture Salaire

Le mois dernier, je vous invitais à vous mobiliser **massivement** afin de mettre de la pression sur le gouvernement, les RH et le service de paie afin d'obtenir les sommes qui nous étaient dûes depuis plusieurs mois. Cette action a porté fruit et nous avons reçu les paiements suivants:

La rétro du 3,5% FIQ,

La rétro du 2% du 1er avril 2020 à la fin novembre 2021

La prime 4% assiduité de fds pour les salariées à TC.

La rétro de la prime spécifique en obstétrique

La prime d'attraction de 3% TC soir et «2% TC nuit

La rétro sur l'ajustement infirmières auxiliaire 1er et 2ieme échelon

Il reste à recevoir, la rétro des 15 minutes pour le passage à 37.5 heures pour plusieurs professionnelles en soins et idem pour les IPS (36.25 à 40h) pour la période couvrant du 10 octobre au 7 novembre 2021. Ce montant devrait être payé le 31 mars.

Nous n'avons pas de date encore pour la prime d'attraction rétention de 1% TC soir et 0,5% TC de nuit

À l'automne nous avons déposé un grief syndical quant aux intérêts des sommes impayées. Nous vous tiendrons au courant lorsque nous aurons des développements.

Amélie Mercier VP HEJ
Responsable COM/MOB



SICHU En Bref

Journal mensuel du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Mars 2022

2- Éditorial de la présidente 3- Journée de la femme 4-RLT 5- titre 6-OIIAQ 7- RQAP 8-

Journée de la femme 2022



La journée internationale de la femme qui s'est tenue le 8 mars dernier dans chacun des hôpitaux du CHU, fut très appréciée par vous chères membres du SICHU. Du côté de votre exécutif SICHU, nous étions toutes heureuses de vous retrouver afin d'échanger avec vous à nos kiosques. Lors de cette journée, le comité condition féminine du SICHU vous a distribué un crayon aux couleurs de la FIQ, puisque nous sommes en année de négociations en vue de la prochaine convention collective. Ce dernier arborait le slogan de la journée de la femme qui est « L'avenir est FÉMINISTE ».

Merci de votre participation et bonne chance à toutes pour le tirage!

Plus de détails page 3...



Éditorial de la Présidente



Printemps... Ratios et TSO

Chères membres

Enfin, les primes salariales dues reliées à la convention collective 2021-2023 sont en voie d'être réglées pour toutes. Ceci est grâce à la mobilisation et la pression des professionnelles en soins, à la grandeur du Québec, puisque le Gouvernement ne semblait pas pressé de les payer.

Les primes devaient être dans les porte-feuilles de chacune pour la fin mars. Ce printemps, la table sera mise pour continuer notre plan d'action contre le TSO et notre plan d'action Ratios. La moitié des Établissements de santé au Québec fonctionnent avec du temps supplémentaire obligatoire, l'autre moitié fonctionne avec de la substitution de titre d'emploi et du non remplacement et/ou encore, du personnel provenant des agences qui choisissent quand et où elles travaillent. À l'heure actuelle, le Gouvernement laisse miroiter qu'il va donner plus d'argent aux hôpitaux performants. Comment cela peut-il être possible en temps de pénurie de personnel? Au CHU, il manque plus de 500 infirmières, 200 infirmières auxiliaires et environ 50 inhalothérapeutes. Nous avons à l'heure actuelle, malgré les primes covid, encore du TSO. En avril, le gouvernement mettra fin à la Plupart des incitatifs covid tout en maintenant son droit de bafouer la convention collective et les professionnelles en soins. Nous aurons donc certainement une recrudescence du temps supplémentaire obligatoire. On nous dit qu'il faut des 12 heures que c'est la solution, que les hôpitaux anglophones n'ont pas de TSO. C'est vrai qu'il y a peu de TSO dans les hôpitaux anglophones mais les professionnelles en soins sont en surcharge puisque les absences ne sont pas remplacées. On nous a aussi parlé du beau projet des horaires de 12 hres qui a si bien fonctionné à Baie St-Paul... Nous avons eu un tout autre son de cloche. Il faut demeurer prudentes avec les 12 heures, Est-ce que ça intéresse du monde? Oui Est-ce que ça intéresse tout le monde? Non. C'est pourquoi on peut se demander comment M. Legault va donner plus d'argent aux hopitaux performants. Si, au lieu d'investir massivement dans le Réseau de la santé, on diminue encore les conditions de travail des professionnelles en soins, il va y avoir encore plus de monde qui va quitter...

Vraiment difficile de comprendre un gouvernement qui d'un côté dit qu'il veut prendre soin du monde de la santé ,et de l'autre qu'il pousse pour que la machine reparte de plus belle...


Nancy Hagan
Présidente

Super Gain pour le SICHU

Il est stipulé dans la nouvelle convention collective nationale dans la Lettre d'entente #3 section V, que la prime d'attraction et de rétention pour les salariées détentrices d'un TC de soir, de nuit et de rotation sur les centres d'activités 24/7, obtiendraient une majoration additionnelle d'une prime de 1% (soir) et 0,5%(nuit) si les centres d'activités atteignaient la cible de plus de 70% de TC. Au CHU, nous avons dépassé la cible avec **71% de temps complets**, donc l'ajustement de la rémunération se fera en conséquence.



Convention collective nationale et échelle salariale



Veillez prendre note que la convention collective nationale 2021-2023 est fraîchement imprimée et disponible dès maintenant. Venez la chercher dans nos bureaux syndicaux ou en consultant notre site internet www.sichudequebec.com.

Amélie Mercier
VP site HEJ

Frais de scolarité

C'est à la mi-janvier 2022 que des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes aux études ont fait la demande de remboursement de frais de scolarité. Près de 340 demandes ont été reçues. La vérification de l'admissibilité des dossiers est en cours, jusqu'à la mi-mars. Le paiement devrait avoir lieu sur la paie du 14 avril 2022.

À toutes celles qui terminent leur diplôme, toutes nos félicitations!

Marie-Claude Cyr
VP site CHUL, Responsable du comité PDRH



Journée de la femme 2022

Tirage

Le tirage des prix de présences de cette journée a été effectué par les membres de comité condition féminine et voici les gagnantes :

- Karolane Jacob** Gagnante de l'expérience thermal au STROM Spa
- Peggy Hamel** Gagnante de la lampe Berger à la lavande
- Jessica Ouellet** Gagnante de la chandelle de marque Berger
- Magda Sepulveda** Gagnante du four grille-pain Hamilton Beach
- Johanne Goupil** Gagnante du mélangeur à SMOOTHIES
- Jennifer Gariépy** Gagnante du sac d'ordinateur FIQ



Marche mondiale des femmes

Le SICHU DE Québec est une organisation composée de 90% de femmes. Ainsi, lors de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, plusieurs membres de votre exécutif SICHU ont participé à la marche mondiale des femmes organisée par le Regroupement des femmes de la Capitale, qui s'est tenue sur la 1^{er} Avenue à Limoilou.

Si tout comme nous vous êtes intéressées à participer à des actions contre l'inégalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, et entre les peuples, et de contribuer à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes, consulter le site internet du Regroupement des groupes des femmes de la région de la Capitale Nationale au www.rgfcn.org ou suivez notre rubrique Écoutons les Femmes.

Véronique Auclair
VP site HDQ

Délai de carence postes de 12 heures

Plusieurs d'entre vous avez eu des périodes d'invalidité dans les derniers mois et le délai de carence prévu à la convention collective a dû vous être appliqué. Voici de quelle façon celui-ci devrait être traité dans votre dossier. Votre délai de carence, tel qu'il est inscrit dans l'annexe 6 de votre convention nationale, devrait équivaloir au nombre d'heure prévu à la semaine régulière de travail. Il serait donc attendu que 37.5 heures soient le nombre d'heures correspondant à ce qu'il sera prélevé de votre banque maladie si vous êtes à temps complet. Toutefois pour une personne à temps partiel, l'employeur devra placer un maximum de 52.5 heures non payés en tenant compte que vos maladies sont incluses dans vos bénéfices marginaux qui sont versés sur chacune de vos payes. Si vous croyez avoir été lésé ou pour plus d'informations, vous pouvez consulter votre équipe locale.



Marie-Eve Drolet
Comité RLТ

SAVIEZ-VOUS QUE ??

SAVIEZ-VOUS que depuis le début de la pandémie le gouvernement de la CAQ a mis en place **190** arrêtés ministériels? Et aucune disposition de notre nouvelle convention collective nationale.

Amélie Mercier VP HEJ
Responsable COM/MOB

